Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a empêché les éléphants d'atteindre la Mecque mais a donné autorité sur elle à Son Messager et aux croyants. Aussi, elle n'a été autorisée à personne avant moi et ne le sera plus pour personne après moi. Elle ne m'a été autorisée que pour un moment de la journée et, au moment où je vous parle, elle est sacrée.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Lorsqu'Allah donna à son Messager (sur lui la paix et le salut) la victoire sur la Mecque, les gens de Khuzâ'a tuèrent un homme des Banî Layth, pour venger un des leurs qui avait été tué avant l'Islam. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) tint alors ce discours : " Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a empêché les éléphants d'atteindre la Mecque mais a donné autorité sur elle à Son Messager et aux croyants. Aussi, elle n'a été autorisée à personne avant moi et ne le sera plus pour personne après moi. Elle ne m'a été autorisée que pour un moment de la journée et, au moment où je vous parle, elle est sacrée. On ne peut en abattre les arbres, ni en arracher l'herbe, ni en couper les plantes épineuses, ni en ramasser les objets trouvés, sauf pour celui qui veut en faire l'annonce. Celui dont un proche a été tué a le choix entre deux choses : soit on tue l'assassin, soit celui-ci paye le prix du sang. " Un homme du Yémen, appelé Abû Shâh, se leva et dit : " Ô, Messager d'Allah ! Écrivez-le pour moi ! - Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : écrivez-le pour Abî Shâh ! - Al-'Abbâs se leva à son tour et dit : Ô, Messager d'Allah ! Pas le jonc ! Car nous nous en servons dans les maisons et les tombes ! - Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : Sauf le jonc ! " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) a conquis la Mecque, un homme de Khuzâ'a tua un homme de Hudhayl afin de venger l'un des leurs, lui-même tué avant l'avènement de l'Islam. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) se dressa alors pour prononcer le discours rapporté dans le hadith. Il a parlé de la sacralité de la Mecque, du fait qu'Allah avait empêché les éléphants de l'atteindre et qu'Il l'avait autorisée à Son Messager un moment de la journée, c'est-à-dire de l'aube jusqu'au milieu de l'après-midi du jour de la victoire. Il a expliqué qu'elle était ensuite redevenue sacrée comme elle l'était avant ce jour, qu'on ne pouvait abattre les arbres qui s'y trouvaient, ni couper l'herbe qui poussait à l'intérieur des limites de la zone sacrée, à l'exception du jonc, et qu'on ne pouvait s'accaparer des objets que l'on y trouvait, sauf pour les ramasser afin d'en faire l'annonce et chercher leurs propriétaires.